New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Nathalie Caron	2009714	Le 12 septembre 2025
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Passe-Port 5-12		(506) 740-7749
Adresse		
10 avenue De L'École-Saint-Jacques Saint-Jacques NB E7B 1E7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Pascale Dumont-Levesque	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio et pour les éléments suivants :
- Les exigences d'affichage sont un menu pour les collations, horaire quotidien, dernier rapport d'inspection, permis, procédure d'évacuation, aucune allergie (épipen) ainsi que le nom et numéro pour les personnes-contact.
- Les effets personnels des enfants sont sur crochet individuel avec le nom des enfants dans le couloir pour les enfants de la maternelle, 1ère et 2e année.
- Espace de rangement : les produits chimiques, toxiques et d'entretien sont dans la conciergerie de l'école.
- Accès à l'établissement : observation du départ de certains enfants.

Les enfants sont à l'extérieur lors de ma visite, la collation fournie par la garderie (collation spéciale: biscuit) a été prise à l'extérieur.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Le 12 septembre 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Nathalie Caron — Le 12 septembre 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date